



16 OCTOBRE 2024
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 16 OCTOBRE 2024

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, « Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont ainsi répartis :

- Chaque club de première division membre de la LNB dispose de deux voix.
- Chaque club de seconde division membre de la LNB dispose d'une voix.
- Les quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB disposent chacun de deux voix.
- Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels dispose de deux voix.
- Tous les autres membres de l'Assemblée Générale disposent chacun d'une voix.

Etaient convoqués :

MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

Mmes et MM. les Personnalités qualifiées désignées par les organisations syndicales les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ;

MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;

MM. les Représentants de la FFBB ;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;

M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ **Etaient présents :** Betclic
ELITE

Représentés par :

JL BOURG BASKET
ELAN CHALON
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
BCM GRAVELINES-DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKETBALL
NANTERRE 92
SLUC NANCY
PARIS BASKETBALL
SAINT-QUENTIN BASKETBALL
STADE ROCHELAIS BASKET
STRASBOURG IG

Didier LAMY (M)
Vincent BERGERET
Jérôme MERIGNAC
Yoann PETIT (M)
Christian DEVOS
Christophe LE BOUILLE
Lionel PELUHET
Gaetan MULLER
Paul MASSERON (M)
Frédéric DONNADIEU
Aurélien FORTIER
Mathias PRIEZ (M)
Olivier LECLAIRE (M)
Charles KLOBOUKOFF
Christophe LASVIGNE

1 club est excusé : ESSM LE PORTEL

15 clubs présents ou représentés, soit 30 voix.

▪ **Etaient présents :** PRO B

Représentés par :

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ALLIANCE SPORT ALSACE
ADA BLOIS BASKET 41
CAEN BASKET CALVADOS
CHAMPAGNE BASKET
C'CHARTRES METROPOLE BASKET

Jean-Paul GENON (M)
Romuald ROECKEL
Paul SEIGNOLLE
Loïc ADRIAENSSENS
Michel GOBILLOT (M)
Anthony HERMELINE

CHORALE DE ROANNE
ALM EVREUX BASKET EURE
HYERES-TOULON VAR BASKET
ORLEANS LOIRET BASKET
POITIERS BASKET 86
ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ
SAINT-CHAMOND ANDREZIEUX
ROUEN METROPOLE BASKET
JA VICHY

Nicolas REVERET (M)
Patrick ROUSSEL
Matthieu PERRYMOND
Olivier ROUET
Arnaud MARIUS (M)
Guillaume BERBINAU
David DESPINASSE
Yvan GUEUDER
Guillaume SEREAUD

5 clubs sont excusés : ANTIBES SHARKS, BOULAZAC BASKET DORDOGNE, ASC DENAIN VOLTAIRE, FOS PROVENCE BASKET, HERMINE DE NANTES

15 clubs présents ou représentés, soit 15 voix.

- **Les personnalités qualifiées désignées par les organisations les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels**

:

Etaient présents : **M. AUSSEUR**
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT
M. ROSENSTIEHL
Mme DOLT

Etaient absents excusés : **M. AMAGOU**
M. GADOU
M. JUILLOT
Mme GOMIS

- **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etaient absents excusés : **M. BARBITCH**
M. BERGEAUD
M. RIGAUDEAU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **5 soit 5 voix pour les votes.**

- **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etaient présents : **M. KROEMER**
 M. SALMON
 M. DIA
 M. MERLIOT

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait présent : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait présent : **M. KERISIT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 5 voix pour les votes.**

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les personnes présentes portent la moitié au moins du nombre total des voix.

Les 43 membres présents portaient 63 voix sur 77.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires des 17 avril et 29 juin 2024

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 60

Pour : 60 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Non votés : 2

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

2. Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 approuve le rapport d'activité de l'exercice 2023/2024

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 62

Pour : 61 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0 voix

Non votés : 1

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

3. Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 approuve les comptes de l'exercice 2023/2024 clos le 30 juin 2024 après la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 55

Pour : 52 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 3 voix

Non votés : 5

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

4. Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 approuve le rapport de gestion 2023/2024

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 53

Pour : 52 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 4 voix

Non votés : 6

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

5. Résolution n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 propose l'affectation du résultat net : bénéfice de l'exercice dont le montant est de 105 969 euros au poste « autres réserves » qui passe de 1 583 597 euros à 1 689 566 euros.

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 57

Pour : 56 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Non votés : 5

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

6. Résolution n°6 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 donne quitus de sa gestion au Président Philippe AUSSEUR

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 56

Pour : 53 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 1 voix

Non votés : 6

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

7. Résolution n°7 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 octobre 2024 approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2024/2025

Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 43

Voix totales : 63

Voix exprimées : 53

Pour : 53 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix

Non votés : 7

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.



Le Président
M. Philippe AUSSEUR



Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON